

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du **15/09/2022**  
Date de publication : 27/09/2022  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **033**  
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **004-220922**

**OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Approbation de l'acquisition auprès de Monsieur Roland GARCIA, d'une portion de la parcelle cadastrée AP section 626 pour 174 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée AP 469 pour 163 m<sup>2</sup>, située chemin de la Chapelle.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard Adjoint,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20220922-220922\_04-DE  
Reçu le 29/09/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
29/09/2022



**Délibération n° 004-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)**

(donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Monsieur Roland GARCIA est propriétaire d'un chemin piétonnier situé entre le Chemin de la Chapelle et le Pont des Six Fenêtres qui assure une desserte piétonne intra-urbaine. Ce chemin est constitué d'une portion de la parcelle cadastrée AP Section 626 pour 174 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée AP 469 pour 163 m<sup>2</sup>.

Par courrier du 02 Mai 2022, la commune a informé Monsieur Roland GARCIA de l'intérêt de reconstituer un linéaire complet de ce cheminement piétonnier et d'en obtenir la maîtrise foncière totale par procédure d'acquisition.

En date du 09 Mai 2022, Monsieur Roland GARCIA a donné son accord pour la mise en œuvre des opérations nécessaires à cette régularisation foncière.

Le 17 Mai 2022, le cabinet de géomètre PHIGEO a établi un plan de division foncière de la parcelle AP 626 à détacher pour acquisition.

Par courrier du 02 Juin 2022, la commune a adressé à Monsieur Roland GARCIA une proposition chiffrée formulée suivant les éléments ci-après.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la D.G.F.I.P. n'est pas tenu de procéder à une estimation du bien, sa valeur étant inférieure à 180.000,00 euros. Aussi, la valeur de ces parcelles est établie en fonction des diverses cessions réalisées dans le secteur pour des terrains non bâtis, ainsi que sur un estimatif des travaux à mettre en œuvre.

La proposition chiffrée s'élève ainsi à 42 euros / m<sup>2</sup>, soit 14.154,00 euros.

Par courrier du 13 Juin 2022, Monsieur Roland GARCIA a accepté la proposition d'achat chiffrée adressée par la commune.

Cette délibération propose l'acquisition auprès de Monsieur Roland GARCIA, d'une portion de la parcelle cadastrée AP Section 626 pour 174 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée AP 469 pour 163 m<sup>2</sup>, situé Chemin de la Chapelle moyennant le prix de 14.154,00 euros.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20220922-220922\_04-DE  
Reçu le 29/09/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
29/09/2022



**Délibération n° 004-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** plan de division foncière en date du 17 Mai 2022,

**VU** le courrier de la Commune en date du 02 Juin 2022 faisant part de la proposition chiffrée à 14.154,00 euros pour l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée AP section 626 pour 174 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée AP 469 pour 163 m<sup>2</sup>,

**VU** le courrier de Monsieur GARCIA en date du 13 Juin 2022 acceptant les termes de la procédure d'acquisition,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de reconstituer un linéaire complet de ce cheminement piétonnier et d'en obtenir la maîtrise foncière totale par procédure d'acquisition,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER l'acquisition auprès de Monsieur Roland GARCIA, d'une portion de la parcelle cadastrée AP section 626 pour 174 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée AP 469 pour 163 m<sup>2</sup>, situé Chemin de la Chapelle moyennant le prix de 14.154,00 Euros,

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître SEGUIN, Notaire à AUBAGNE.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20220922-220922\_04-DE  
Reçu le 29/09/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
29/09/2022

